



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 16
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 9
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14
Pour : 14
Contre :
Abstentions :

Date Convocation : 20/04/2023
Date d'affichage de la convocation : 20/04/2023
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 24/04/2023

Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 26 AVR 2023

ID : 033-213301435-20230424-2023_041-DE

Délibération n° 2023-041
Lundi 24 Avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-huit heures trente se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt avril deux-mille-vingt-trois

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THULLIAS - Michel BARSE - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD - Isabelle BERNADET - Elodie KOPF - Vincent TRISTRAM

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nathalie TRIGANT procuration à Jean-Pierre PRAT

Absent(s) excusé(s) : Nathlaie TRIGANT - Benoit DULAU - Mathieu OLIVEIRA

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Cyril CHERIGNY

DELIBERATION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE AU TITRE DES ETUDES PRE-OPERATIONNELLES, POUR LA MISE EN PLACE D'ITINERAIRES CYCLABLES ET D'AMENAGEMENTS DE VOIRIE FAVORISANT LES MOBILITES DOUCES

Vu le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable entre le pôle multimodal de Saint André de Cubzac et le Pont Eiffel, et sa convention tripartite de mise en application,
Vu l'appel à projet AVELO 2 dont la commune est lauréate,
Vu le montant estimatif de l'étude pré-opérationnelle de 27 788,00€ HT,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle que :

Dans le cadre de la réalisation d'une liaison cyclable entre le pôle multimodal de Saint-André de Cubzac et le Pont Eiffel, la commune souhaite à travailler les itinéraires cyclables en complémentarité de cet axe sur la partie Est-Ouest, de la gare de la Commune, à l'étang de Cubzac les Ponts, ainsi qu'à la jonction du port de Cubzac les Ponts au Pont Eiffel via la voie Cyclable V80.

Cette étude vise à déterminer en complémentarité de l'aménagement cyclable de la RD1010, des aménagements visant à développer les mobilités douces en complémentarité des travaux réalisés par le Département afin de réaliser un maillage pertinent du territoire, sur les sites ayant un intérêt particulier.

Il convient de demander au Département de la Gironde une subvention au titre des études pré-opérationnelles, pour ce projet d'aménagement cyclable et d'aménagement de voirie visant à

favoriser les mobilités douces. La demande de subvention, au titre de cette politique est plafonnée pour les études à 15 000,00€, avec un taux de subvention de 50% maximum. En complément, il faudra prendre en compte le coefficient de solidarité attribué à la commune pour calculer le montant de cette dernière (0,95 à ce jour).

Le montant estimatif de l'opération est de 27 788,00€ HT pour les études pré-opérationnelles.

Au regard du coût de l'opération sur le budget de la commune, il convient de solliciter les subventions d'investissements selon le plan de financement suivant :

Montant du projet HT	Subventions sollicitées au titre	Taux de la Subvention	Montants des subventions sollicitées
27 788,00€ Etude Pré-Opérationnelles pour la mise en place d'itinéraires cyclable et d'aménagement de voirie favorisant les mobilités douces	ADEME Appel à Projets - AVELO 2	50,00%	13 894,00€
	Subvention d'investissement CONSEIL DEPARTEMENTAL Aménagement et équipement publics ETUDE PRE-OPERATIONNELLE	25,64%	7 125,00€
	Sous – Total	75,64%	21 019,00€
	Autofinancement Communal	24,36%	6 769,00€
	Total	100,00%	27 788,00€

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des différentes subventions pour la réalisation de cette opération.

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le projet d'étude dans le cadre de la mise en place d'itinéraires cyclable et d'aménagement de voirie favorisant les mobilités douces, ainsi que de l'estimatif de ce dernier,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter au titre des études pré-opérationnelles auprès du Conseil Départemental de la Gironde, une aide financière de 7 125,00€ pour études pré-opérationnelles, dans la cadre de sa politique d'aménagements et équipements publics,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des actes et documents relatifs à la demande de subvention,
- **ADOpte** le plan de financement.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



Le Maire,

Alain TABONE